

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 24 janvier 2011 à 9h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Claude Rossignol, Serge Gauthier et Yvon Lambert.

Absences motivées : Serge Villeneuve, Claude Joubert et Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillères
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
  - a) Demande de report de la date butoir pour le programme PRECO.
5. Levée de l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, déclare l'assemblée ouverte à 9h17.

**2011-01-021**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Yvon Lambert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2011-01-022**

**Demande de report de la date butoir pour le programme PRECO.**

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettrait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);
- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, le plus rapidement possible **avant le 26 janvier 2011**, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur;

Il est proposé par Claude Rossignol et résolu

QUE La Municipalité de Fassett

- s'engage à terminer le projet de **la liste annexée à la présente résolution** et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution**;

**PROJET(S) À PROLONGER JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2011**

Sigle du programme visé (FSI, PIL, PRECO ou FCCQ 1.3)	Un numéro de dossier du MAMROT par ligne	Dépenses admissibles faites avant le 31 mars 2011 (\$)	Dépenses admissibles faites entre le 1 <sup>er</sup> avril 2011 et le 31 octobre 2011 (\$)
<b>PRECO</b>	<b>231542</b>	<b>995 474 \$</b>	<b>680 752 \$</b>

Adopté à l'unanimité.

**2011-01-023**

**Levée de l'assemblée.**

9h24 Il est proposé par Serge Gauthier que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
**Michel Rioux**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Diane Leduc**  
Directrice générale